

AVIS PUBLIC

**AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS
NUMÉROS LAS-0007-22 ET 2030-LAS-58**

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 7 juillet 2014, les règlements suivants :

LAS-0007-22 Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

2030-LAS-58 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique.

Ces règlements peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ces règlements entrent en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 17 juillet 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement

PUBLIC NOTICE

**NOTICE OF COMING INTO EFFECT
OF BYLAWS NOS. LAS-0007-22 AND 2030-LAS-58**

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on July 7, 2014, the following bylaws:

LAS-0007-22 Bylaw amending Bylaw LAS-0007 establishing fees.

2030-LAS-58 Bylaw amending amending Bylaw 2030 concerning traffic and public safety.

These bylaws may be consulted at the office of the *Secrétaire d'arrondissement*, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

These bylaws take effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on July 17, 2014.

Hellen Dionne
Secrétaire d'arrondissement